

Les Centres Départementaux de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne**

Centre organisateur pour la spécialité Musique

Disciplines : contrebasse, culture musicale, écriture et guitare

co-organisent

**LE CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE
SESSION 2023**

Filière culturelle – catégorie A

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve d'admissibilité du concours interne	Date de l'épreuve d'entretien des concours externe et interne
Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022	Jeudi 10 novembre 2022	A compter du Lundi 30 janvier 2023 <i>(date nationale)</i> au Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers/La Courneuve	Courant juin 2023 au CIG Petite Couronne
<ul style="list-style-type: none"> - Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image. - La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 10 novembre 2022, 23h59), la préinscription en ligne sera annulée. - Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission et de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats. - Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au 19 décembre 2022. - Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche par la recherche. La fiche individuelle de renseignement en vue de l'épreuve d'entretien comprend une rubrique prévue à cet effet. Les candidats transmettent une copie du doctorat au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission. - <u>Pour la session 2023 uniquement, l'épreuve orale facultative de langue est suspendue, conformément à l'article 2 du décret n°2022-529 du 12 avril 2022.</u> <p align="center">Contact : concours@cig929394.fr</p>			

Répartition du nombre de postes ouverts				
Spécialité	Disciplines	Concours externe	Concours interne	Total
Musique	Contrebasse	16	4	20
	Culture musicale	12	3	15
	Ecriture	12	3	15
	Guitare	32	8	40
Total		72	18	90



CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Conditions d'inscription – spécialité Musique

Pour le concours externe sur titres avec épreuve – spécialité musique :

Peuvent s'inscrire les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et justifiant du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'État.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers (sauf pour la spécialité danse) le concours est ouvert :

1. Aux pères ou mères de 3 enfants et plus, (fournir une photocopie intégrale du livret de famille).
2. Aux sportifs, arbitres et juges de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (joindre un justificatif officiel).
3. Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Si vous disposez d'un **diplôme français ou d'un diplôme étranger autre que celui requis**, vous devez saisir la commission d'équivalence placée auprès du Président du CNFPT, à l'adresse suivante :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle
80, Rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS cedex 12

Le dossier de demande d'équivalence est à télécharger sur le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr.

Cette commission est également compétente pour apprécier l'expérience professionnelle du demandeur, soit en complément de ces mêmes diplômes et titres, soit en l'absence de tout diplôme.

Pour le concours interne sur titres et épreuves :

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Les formations ou diplômes permettant de participer au concours interne dans les spécialités musique, danse et art dramatique sont précisés par décret. Il s'agit du Diplôme d'Etat (DE) ou du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.

Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou obtenu l'un de ces diplômes (DE ou DUMI).

Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale sont invités à solliciter la décision de la commission d'équivalence de diplômes dans les mêmes conditions que celles du concours externe.